

Les échos du CST

du 23 juin 2025

MOBILIS Après le flexoffice, voici qu'on nous invente le flexi-poste

Les élus de la CGT ont quitté la séance en protestation sur ce dossier présenté sur simple information sans vote en fin d'ordre du jour.

Alors que les possibilités de mobilité interne dans les services sont rendues plus difficiles par de nombreux postes vacants non ouverts aux recrutements, alors que la région met fin aux CDD de nos collègues qu'elle avait choisi de recruter sur des postes permanents, va-t-on vers une sous bourse à l'emploi interne ?

Après le flexoffice, voici le flexiposte pour remédier aux arbitrages de la région ? Le CST n'est pas un groupe de travail il doit être consulté et non simplement informé sur les sujets ayant trait aux modifications de l'organisation des services.

Il s'agit avant tout de répondre aux difficultés engendrées dans certains services en tension du fait des décisions de la région elle-même sur la gestion des effectifs, notamment le gel des postes, non renouvellement des collègues en CDD sur postes permanents, la baisse des recrutements en CDD pour besoins occasionnels...

Le dispositif serait notamment mobilisé en cas d'absence prolongée, alors que les RH abandonnent le principe des titulaires remplaçants.

Au lieu de remettre davantage de postes à la mobilité, on risque de créer une sous bourse à l'emploi. C'est un pansement sur une jambe de bois

1. Une flexibilité imposée pour masquer les manques

Tout comme le Flex-office oblige les agents à s'adapter à des espaces de travail réduits, MOBILIS impose une flexibilité des ressources humaines en encourageant la mobilité interne pour compenser les sous-effectifs.

Loin d'être une solution pérenne, ce dispositif reporte la charge des tensions organisationnelles sur les agents eux-mêmes.

2. Une précarisation progressive

- MOBILIS repose sur le volontariat, mais une pression implicite pourrait pousser les agents à accepter des missions sans véritable choix.

- L'absence de compensation financière réduit la reconnaissance du travail accompli.

- À terme, cette logique risque d'affaiblir les revendications pour des recrutements adaptés et des conditions de travail plus stables.

3. Une gestion basée sur l'adaptation plutôt que sur l'investissement

Le constat ce sont les départs non remplacés, les CDD sur postes permanents non renouvelés !

Plutôt que d'investir dans des embauches, l'administration mise sur la flexibilité interne pour assurer la continuité des missions.

De la même manière que le Flex-office optimise les surfaces disponibles sans répondre aux besoins réels des salariés, MOBILIS optimise les ressources humaines sans résoudre le problème de fond du manque d'effectifs.

Nos revendications :

- ✓ Reconnaissance officielle des missions réalisées et leur impact sur les carrières des agents.
- ✓ Encadrement du dispositif pour éviter une pression déguisée sur les volontaires.
- ✓ Recrutements adaptés pour répondre aux besoins réels des services, et non une gestion ponctuelle des urgences.
- ✓ Transparence et bilan après mise en place pour mesurer l'impact réel sur les conditions de travail.

Nous rappellerons ces propositions si ce dossier est retravaillé.

MOBILIS et le Flex-office ont en commun de réorganiser plutôt que de résoudre les pénuries, aux dépens des agents et de leurs conditions de travail.

Il est essentiel de rester vigilants et de défendre un cadre professionnel stable, reconnu et respectueux des droits des salariés.

Les élus CGT (5 élus titulaires sur 15 sièges au CST, 5 suppléants) restent à votre disposition pour relayer vos alertes et remarques